
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 7 octobre 2014, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2014-10-125

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 août 2014
 - d) Renouvellement du contrat de service d'Infotech (logiciel comptable)
 - e) Dépôt du rôle d'évaluation pour le deuxième exercice financier du rôle triennal
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
 - b) Prolongation de l'entente de la RIPRSL
 - c) Semaine de la prévention des incendies du 5 au 11 octobre
 - d) RIPRSL – Rapport d'activités 2013
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants
 - b) Dérogation mineure – Ajout d'une chambre froide (agrandissement) à la Pâtisserie de la maison de Pierre

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
b) Avis de motion – Règlement général de la bibliothèque de Calixa-Lavallée

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
b) Camps de jour – Motion de félicitations

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Opération Nez rouge - Contribution

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

- a) Visite de la délégation de l'Association des plus beaux villages du Japon du 21 septembre 2014
b) Appui à la municipalité de Ristigouche Sud-Est dans l'affaire Gastem par l'UMQ - Communiqué

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2014-10-126

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2014-10-127

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2014 au montant de 101 263,71\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 7 octobre 2014 au montant de 101 263,71\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 août 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Renouvellement du contrat de service d'Infotech (logiciel comptable)

2014-10-128

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 30 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'une majoration de l'ordre de 4.94% du prix du contrat de service est survenue à l'occasion du présent renouvellement ;

CONSIDÉRANT l'addenda proposé modifiant la durée de la convention, soit trois années au lieu d'une du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017, stipulant une majoration à taux fixe de 2% par année à compter de la 2^e année, le paiement étant dû une fois l'an à la date anniversaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémi Francis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

DE RENOUELER l'entente avec Infotech, contrat de base, au montant de 4 565,00 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER le directeur général à signer l'addenda au contrat de service tel que soumis par Infotech prévoyant le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que les travaux de la phase I au centre communautaire sont maintenant complétés et que nous sommes prêts pour l'ouverture officielle.

Les travaux de la phase II commenceront dès que nous aurons la confirmation que la subvention fédérale pour l'aménagement de la salle communautaire est accordée et que la procédure de mise en vigueur du pacte rural (sondage et rencontres avec les citoyens) aura été complétée.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe que le rapport sur le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2013 a été adopté le 14 août 2014.

b) Prolongation de l'entente de la RIPRSL

2013-10-129

CONSIDÉRANT que l' « Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu » a pris fin le 22 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT que quelques municipalités ne désirent pas renouveler l'entente ;

CONSIDÉRANT qu'une majorité de municipalités est d'accord pour adopter un nouveau protocole ;

CONSIDÉRANT que le maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, alors créée, doit être privilégié jusqu'à la mise en place d'organisations policières en mesure d'assurer la couverture sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée est une partie intéressée au sens de l'article 618 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT que, dans l'intérêt des contribuables, la Municipalité souhaite la prolongation de l'entente actuelle pour une période additionnelle ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le maintien de la Régie jusqu'au ou vers le 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce délai permettra également d'effectuer les répartitions qui s'imposent ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer la Ministre de la Sécurité Publique de la présente démarche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

DE DEMANDER au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de décréter le maintien de la Régie ;

DE REQUÉRIR également la prolongation de l' « Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu » jusqu'au ou vers le 31 décembre 2015 ;

DE SOLLICITER aussi la publication du décret du Ministre dans la Gazette officielle du Québec ;

DE FAIRE SUIVRE copie de la présente résolution au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, à la Ministre de la Sécurité Publique et à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

c) Semaine de la prévention des incendies du 5 au 11 octobre

Monsieur le maire Daniel Plouffe signale que le temps est venu de vérifier les piles de nos détecteurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone.

d) RIPRSL – Dépôt du rapport d'activités 2013

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport déposé.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beaugard nous informe que l'émondage est maintenant terminé afin d'assurer une meilleure vision et une meilleure circulation sur les chemins municipaux. Le nettoyage de l'entrée charretière est (côté St-Antoine) de la SACV a été confié à la société Veolia et les travaux seront chargés à la SACV. Quant au lampadaire défectueux sur le chemin de la Beauce, il sera réparé dans les prochains jours, l'électricien avec qui nous avons un contrat de service à cet égard étant présentement surchargé.

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2014-10-130

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la Municipalité par monsieur Stéphane Bergeron, député de la circonscription de Verchères à l'Assemblée nationale ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 29 août 2014 de monsieur Stéphane Bergeron annonçant sa recommandation pour l'attribution d'une aide financière au montant de 6 000 \$ à la Municipalité devant être confirmée ultérieurement par le ministre des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses approximatives ci-après pour les travaux ci-après, sur le réseau routier de gestion municipale pour un montant subventionné de 6 000 \$ à être confirmé :

Remplacement de ponceaux sur le Chemin de la Beauce, le Chemin de la Petite-Côte-d'en-Haut, le Chemin du Second-Ruisseau, le Rang Lamontagne et le Rang des Érablières ;

Le tout pour un coût évalué à 20 000 \$.

QUE LESDITES DÉPENSES seront effectuées conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe qu'étant donné que le temps d'attente est très long pour ce service, un cinquième autobus ou un service de taxi sera établi afin de régler ce problème.

Un projet pilote pour un service aux personnes à mobilité réduite commencera à compter du premier janvier deux mille quinze afin d'étudier l'utilité d'un tel service. Il est à noter que le service de transport et de transport adapté ne dessert actuellement pas ces personnes.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert nous signale que le CCU s'est réuni le 23 septembre dernier afin de statuer sur une demande de dérogation mineure et que le Comité recommande une réponse favorable à cette demande

b) Dérogation mineure – Ajout d'une chambre froide (agrandissement) à la Pâtisserie de la maison de Pierre

2014-10-131

CONSIDÉRANT la demande par les propriétaires de la Pâtisserie de la maison de Pierre relative à l'ajout d'une chambre froide mesurant 12 pieds sur 21 pieds soit 252 pieds carrés ou 23,41 mètres carrés aux fins de recevoir des frigidaires et des congélateurs pour conserver les produits commandés par la clientèle sans procéder à l'agrandissement de la cuisine où sont préparés et cuits les produits ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 9.1.2.2 du règlement de zonage (N° 275) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme adoptée à la séance tenue le 23 septembre 2014 sous le numéro 2014-09-27 à l'effet que l'agrandissement puisse être porté jusqu'à un maximum de 33,08 mètres carrés, soit 16,95 pieds sur 21 pieds ;

CONSIDÉRANT la décision de la CPTAQ autorisant l'utilisation des lieux à des fins de pâtisserie avec restriction quant à l'agrandissement de la cuisine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

QUE la demande d'agrandissement par l'ajout d'une chambre froide destinée à recevoir des frigidaires et des congélateurs soit acceptée;

Que cet agrandissement puisse être porté jusqu'à un maximum de 33,08 mètres carrés ou 356 pieds carrés, soit 16,95 pieds sur 21 pieds;

QUE cette autorisation soit accordée à la condition que la cuisine existante ne soit pas agrandie pour accroître les activités du demandeur.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous indique qu'un nouvel horaire sera établi pour la bibliothèque en ajoutant des heures supplémentaires. Le lundi, le mercredi et le vendredi la bibliothèque sera ouverte pendant les heures d'ouverture du bureau municipal ; il n'y aura pas de prêt de livres ces jours-là, ce temps étant réservé à la consultation. Le mardi, la bibliothèque sera ouverte de 13h00 à 15h30 pour fins

de prêt. Monsieur St-Louis tient à remercier chaleureusement le Comité de la bibliothèque et les bénévoles qui ont proposé ce nouvel horaire.

Monsieur St-Louis remercie également Madame Isabelle Bourgeois qui a dirigé les jeunes lors de l'activité mosaïculture à l'occasion de la journée de la culture qui s'est tenue le 27 septembre dernier.

b) Avis de motion : Règlement général de la bibliothèque de Calixa-Lavallée

2014-10-132

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre St-Louis qu'à une prochaine assemblée le Conseil adoptera le règlement n° 289 étant le règlement de la bibliothèque de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis nous informe que le Comité des Loisirs est à préparer la fête de l'Halloween et qu'une activité se tiendra au four à pain communautaire à cette occasion. Le Comité est également en pleine préparation de la fête de Noël.

b) Motion de félicitations aux organisateurs et responsables du camp de jour

2014-10-133

CONSIDÉRANT le succès remporté par le camp de jour et la participation accrue des enfants ;

CONSIDÉRANT que la présence d'un camp de jour à Calixa-Lavallée représente un atout important pour les enfants et leurs parents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Rémi Francis, et résolu unanimement :

QUE le Conseil offre ses plus sincères félicitations et remerciements à Madame Véronique Dansereau, au Comité des loisirs et à « Chocolatine, Kiwi, Sushi et Smash » pour leur implication dans le succès de l'édition été 2014 du camp de jour.

ADOPTÉE

13- AUTRES DOSSIERS

a) Opération Nez rouge – Contribution

2014-10-134

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution à l'Opération Nez Rouge Contrecœur l'an dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance des services rendus en matière de sécurité des citoyens au cours de cette opération annuelle sur tout le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu à l'unanimité

DE VERSER à Opération Nez Rouge Contrecœur, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de question pour le public.

Aucune question n'est présentée.

15- CORRESPONDANCE

a) Visite de la délégation de l'Association des plus beaux villages du Japon le 21 septembre 2014

Monsieur Jules Savoie, directeur général de l'Association des plus beaux villages du Québec nous transmet les remerciements des membres de la délégation japonaise suite à la visite effectuée le 21 septembre dernier en soulignant la qualité de l'accueil qui leur a été réservé.

b) Appui à la municipalité de Ristigouche Sud-Est dans l'affaire Gastem par l'UMQ.

Un communiqué de l'UMQ nous informe qu'elle appuie la municipalité de Ristigouche Sud-Est dans la poursuite intentée par Gastem suite à l'adoption de son règlement visant à protéger l'eau potable sur son territoire. Le comité de sélection du fonds d'aide juridique de l'UMQ étudie la demande d'aide présentée par la municipalité et communiquera ses recommandations au comité exécutif de l'UMQ au courant du mois d'octobre.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-10-135

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier